

Administration, Quai Maria-Belgia 18
CH – 1800 Vevey

tél. 0848 180 180
fax 0848 180 181

Destinataire(s): Conseil intercommunal Émetteur : Comité de direction
Statut : Public Date : 17.10.11

**Situation financière du préavis 04/08 destiné au financement du
remplacement partiel du collecteur SIGE 3008, à la route de Fenil,
entre le pont de l'autoroute et le manoir de Ban, Commune de
Corsier**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 2 octobre 2008, votre Conseil intercommunal a autorisé, par l'acceptation du préavis 04/08, le Comité de direction à entreprendre les travaux relatifs au financement du remplacement partiel du collecteur SIGE 3008, à la route de Fenil, entre le pont de l'autoroute et le Manoir de ban, commune de Corsier. Le montant de travaux était devisé à CHF 824'000.-

Bien que la planification du chantier ait été discutée et arrêtée en étroite collaboration avec les principaux intervenants communaux et intercommunaux (pour assurer le passage en temps utile des transports spéciaux liés au chantier Merk-Serono), ce chantier a subi plusieurs arrêts ayant des conséquences financières imprévues pour le SIGE.

Cet enchaînement d'imprévus ont conduit à la situation financière suivante:

Crédit accordé par le préavis 2008-04:	CHF	824'000.00
Montant dépensé au 30.09.2011:	CHF	871'369.50
Écart:	CHF	47'369.50

Au vu des travaux restants à réaliser dans le cadre de ce projet, il apparaît aujourd'hui que la limite de CHF 100'000.- accordée au Comité de direction afin d'autoriser des dépenses extra-budgétaires, sera dépassée.

Par conséquent, le Comité de direction déposera, à l'issue de ce projet, un préavis d'apurement afin de régulariser la situation vis-à-vis du Conseil intercommunal.